



**2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025**

**2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025**

N° 2025/O2/069

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : FORMATION DES HOMMES : SOUTIEN AUX CENTRES DE
FORMATION DES APPRENTIS (CFA) DE CORSE**

« La baisse des aides à l'embauche fragilise l'alternance sur l'île où les petites entreprises peinent à recruter. Entre contraintes économiques et incertitude législative, de nombreux jeunes voient leurs projets de formation bloqués ». Ce titre, en fait « la Une » de Corse Matin de jeudi dernier, interpelle tous les élus, jusqu'à l'hémicycle de cette assemblée.

Pour la première fois depuis 2017, les effectifs d'apprentis devraient commencer à baisser cette année. Sans parler d'effondrement, la tendance pourrait s'amplifier par de nouvelles mesures d'économies annoncées à Paris. La baisse des aides à l'embauche, après des années plus fastes, la possible fin de l'exonération des cotisations sociales pour les contrats d'apprentissage, dans un contexte politique incertain sur le plan financier, ici et à Paris, obscurcissent objectivement les perspectives d'une jeunesse en quête de formation.

Pour reprendre les données INSEE publiées le mois dernier, ce sont près de 65.000 postes d'alternants qui seront détruits d'ici décembre en France. Autant dire que la Corse sera sérieusement impactée jusqu'aux filières universitaires. Pour rappel, la loi du 5 septembre 2018 avait ouvert le marché et multiplié le nombre d'organismes de formation, au nom de la liberté de choisir son avenir professionnel.

À ce jour, la Corse compte 24 CFA, contre deux il y a 20 ans, avec pour première conséquence un marché inondé de candidatures auxquelles les entreprises ne sont pas en capacité de répondre.

Sur un autre plan, la difficulté regarde le financement insuffisant au regard de l'essor du dispositif ; en effet, l'État avait l'objectif d'atteindre un million de contrats à

l'horizon 2027, objectif atteint en 3 ans, puisqu'il y en avait 1014500 au 31 décembre 2023.

La répercussion dans l'île a été de même importance puisque nous sommes passés de 2000 contrats en 2018 à plus de 3200 contrats en 2023.

La conséquence a été la réduction des aides, notamment celle pour l'embauche passant de 6000 à 5000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Lorsque l'on connaît les particularités du tissu économique corse, avec une majorité de petites et moyennes entreprises (TPE-PME), on mesure facilement le résultat : une baisse conséquente des contrats, accentuée dans les secteurs en crise comme certaines branches du bâtiment. Si le tableau paraît malgré tout s'adapter, le projet de loi de finances 2026 n'est pas sans inquiéter le monde de l'apprentissage.

Ce redressement des comptes publics prévoit une baisse historique, un milliard du budget dédié à l'embauche d'apprentis, soit, au final, une enveloppe réduite à 2,4 milliards. Ensuite, la fin de l'exonération totale des cotisations salariales pour les apprentis du secteur privé et l'arrêt de la prise en charge par l'État des cotisations salariales pour les apprentis du secteur public. Ce qui entraînerait mécaniquement la baisse du salaire mensuel net des apprentis, d'un montant compris entre 101 et 187 euros (projet de loi de financement de la sécurité sociale).

Si l'on y ajoute, suite au décret du 28 mars dernier, la baisse de rémunération nette de bon nombre d'apprentis, dans une île-montagne en proie à un cruel déficit d'offre de mobilité et de main d'œuvre formée, vous comprendrez aisément le sens de notre question. D'autant que la suppression de l'aide de 500 euros pour le passage du permis de conduire vient aggraver le tout.

Quant aux CFA, une crainte fondée de pâtir d'une baisse significative du financement des « coûts-contrats » qui viendrait automatiquement fragiliser les petites structures et limiter l'ouverture pourtant légitime de nouvelles formations dont ce pays a terriblement besoin.

Ce choix n'est pas encore à l'ordre du jour mais jusqu'à quand, sachant que les premiers effets seront pour les conditions d'hébergement et de restauration des apprentis eux-mêmes ?

Dans un contexte où des efforts ont été enregistrés au niveau de la vie étudiante et du CROUS, il apparaît tout aussi indispensable d'aider cette jeunesse qui a fait le choix de la formation professionnelle. La consolidation des formations par apprentissage et la poursuite de la promotion de l'alternance imposent un seul choix à la Corse : garantir la qualité des formations et des certifications, sécuriser les parcours des apprentis, assurer un accueil et des conditions d'enseignement, de travail et d'hébergement qui permettent à notre jeunesse de trouver sa place, tant sur le marché du travail que dans la société.

Vous le savez, à l'heure où l'on parle, les CFA sont devenus des entreprises privées, soumises à des Niveaux de Prise En charge (NPEC) payées aux organismes de formation (OPCO) inférieures au prix de revient des coûts de formation dispensées.

Comment envisagez-vous, si vous entendez soutenir, comme nous le demandons, la formation désormais en difficulté, les CFA, notamment ceux que nous pouvons qualifier d'historiques (plus de 1400 apprentis), sachant qu'il reste à leur charge une

part conséquente non couverte par la grille des NPEC, proposés par France Compétence aux OPCO ?

Nous attendons de votre part, non pas une redite des missions et des objectifs déjà identifiés, mais l'expression d'un choix politique clair, qui se traduise par un effort financier à la hauteur des enjeux de formation, des besoins et attentes de la jeunesse corse qui veut travailler dignement sur sa terre.